
***NOUVEAUX ENJEUX POLITIQUES DE LA
RÉORGANISATION DU RÉSEAU***

Beni Issembert*

* Beni Issembert est chargé de cours à l'Université de Tel Aviv. Ses activités et ses recherches se concentrent notamment sur l'impact culturel du Village Global sur nos sociétés. Il prépare un doctorat sous la direction du Professeur Pierre Levy, titulaire de la chaire de technologie et transfert de connaissances de l'Université d'Ottawa.

Plan

Introduction

- 1. L'étai « juridico-technologique » :
un frein à l'innovation et au développement**
- 2. Eléments de stratégie politique sur le réseau**

Conclusion

Introduction

Le réseau Internet connaît une période de mutations profondes : certaines sont visibles par l'ensemble des citoyens, d'autres ont lieu sans qu'ils en soient informés. Ces évolutions technologiques, politiques et économiques se conjuguent pour refondre le réseau. L'architecture des systèmes d'information est porteuse d'un message politique important. Celui-ci n'est pour l'instant déchiffré que par une poignée d'experts et d'acteurs industriels. En admettant que l'Internet devienne un espace d'exercice de la citoyenneté (*citizenship management*), il convient d'envisager les différents enjeux soulevés par la Société de l'Information, dont les conséquences politiques des changements de l'architecture de l'Internet.

Pour illustrer les implications politiques de l'architecture des réseaux, les conséquences du procès Napster – perçu comme s'attaquant au piratage musical – ont largement dépassé la sphère de la production musicale et celle de la propriété intellectuelle. Face au « monstre » Napster, ainsi qualifié par le juge Patell, les « majors » de l'édition musicale ont mené et remporté un combat juridique visant à faire cesser les activités de cette société. Mais au-delà du sort réservé à Napster, c'est le principe des échanges de « pair à pair » (*peer to peer* ou *P2P*) et l'ensemble des innovations technologiques de ce secteur qui ont été remises en cause.

Une grande partie des technologies de la communication et de l'information (TCI) les plus novatrices se trouve menacée ainsi d'être bloquée par d'éventuelles poursuites pouvant mener à des sanctions allant jusqu'à la cessation d'activités. Il en est ainsi pour certains outils P2P permettant d'améliorer la diffusion des contenus ou encore pour de nouveaux systèmes d'archivage généralisé de l'Internet. Or, le développement de l'utilisation de l'Internet pourrait subir un ralentissement important du fait de l'incertitude juridique pesant sur les concepteurs de ces logiciels. A ce titre la décapitation judiciaire de Napster est un signe préoccupant pour le devenir du réseau.

1. L'étai « juridico-technologique » : un frein à l'innovation et au développement du réseau

Dans les premiers temps du Web, le primat des industriels des technologies sur son évolution était incontesté, mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Les groupes de

communication ont désormais une influence croissante dans l'orientation des technologies du réseau. Face à cette « O.P.A. » sur le réseau Internet, le juriste Lawrence Lessig s'interroge sur la légitimité du pouvoir qu'exercent ces « majors » sur le réseau : « *Les dinosaures doivent mourir. Un marché vraiment libre les laisserait mourir et le Congrès pourrait favoriser cette évolution en votant des lois pour s'assurer que les artistes sont rémunérés, sans livrer l'Internet aux mains des seules majors ... En d'autres mots, établir une compensation (pour les auteurs) sans octroyer un contrôle [...]* »¹.

Pour la première fois dans l'histoire de la propriété intellectuelle, le contrôle total de la diffusion des œuvres est désormais technologiquement possible. Mais avec un tel contrôle, c'est la circulation des idées et des innovations qui pourrait être placée sous tutelle. En lieu et place d'un contrôle de la diffusion des œuvres, il aurait peut-être été plus judicieux d'instituer un mécanisme de versement d'une taxe, à l'instar de ce qui a été pratiqué sur d'autres supports d'enregistrement. A ce propos on notera qu'en France, la simple évocation d'une action de l'État pour s'assurer d'une rémunération des auteurs sur Internet a suscité une véritable révolution. Plus récemment, la RIAA (Recording Industry Association of America) a même souhaité inscrire la surveillance de l'ensemble des disques durs dans les nouvelles mesures antiterroristes aux Etats-Unis, au moment où les nouvelles lois *anti-piratages* criminalisent l'ensemble des développements des logiciels.

Un véritable étau « juridico-technologique » se met en place pour infléchir le cours des innovations de l'Internet au bénéfice d'un seul secteur industriel. Internet qui a permis de libérer des zones de créativité et d'innovation, pourrait bientôt, suivant le pronostic de Debora Spar², se réduire au champ clos d'anciens pirates et pionniers devenus vénaux, qui protégeraient leurs monopoles sur les technologies.

La fracture sociologique liée à Internet perdure, et s'il fallait se convaincre du caractère politique de la fracture numérique, le discours de Michael Powell, le nouveau patron ultra-libéral de la FCC (US Federal Communications Commission) est édifiant : « *la fracture numérique c'est comme la fracture des Mercedes : j'aimerais en avoir une,*

¹
²² 'Just Compensation', Larry LESSIG, *The Industry Standard*, 9 avril 2001. *Pirates. Prophets and Pioneers*, Debora SPAR, Random House, 2001.

*mais je n'en ai pas les moyens... »*³. Il convient de noter que cette déclaration se produit au moment où les budgets gouvernementaux américains pour la réduction de la fracture numérique souffre de réductions substantielles.

Force est de constater qu'entre exhortations industrielles et « laisser faire », les acteurs des TCI créent des marchés de niche en excluant (ce qui est encore le cas pour la micro-informatique) une part considérable des populations des pays riches. Dans son ouvrage sur la fracture numérique, Benjamin Compaine⁴ fait le pari d'une simplification prochaine des TCI élargissant l'accès à ces technologies, mais qui n'est pas encore à l'ordre du jour. En effet, une étude de l'OCDE démontre que dans l'état actuel des technologies, il ne faut pas compter sur une « massification » de l'Internet au-delà de 65 % de foyers connectés (moyenne nationale). La complexité des technologies qui sous-tendent l'utilisation des micro-ordinateurs (le système d'exploitation et l'environnement symbolique de l'interface utilisateur) est encore telle qu'elle exclut de fait une part importante des citoyens.

Les innovations des industriels des technologies présentent le risque (comme pour la technologie WAP, WiFi, voire l'UMTS) de n'être pas adoptées par les utilisateurs visés. Comme l'ont montré les études récentes sur l'utilisation de logiciels de téléchargement de musique sur l'Internet, l'ergonomie reste l'un des critères majeurs d'adoption. Ainsi les héritiers de Napster – tel Kazaa – d'utilisation plus complexe, n'ont pas encore réussi à séduire le même nombre d'utilisateurs. Les technologies qui permettront d'interpréter plus finement les actions ou le langage des utilisateurs ne sont à l'évidence pas encore arrivées à maturité. Si la suprématie des micro-ordinateurs PC comme « machine à tout faire » est remise en question par les spécialistes de l'ergonomie, la diversification et la simplification des terminaux posent encore de nombreux problèmes de viabilité économique et technologique.

La France semble encore se tenir à distance de l'Internet, tant par la pratique que par la réflexion. Les TCI semblent y évoluer en vase clos auprès d'une minorité de citoyens, malgré une très nette progression en 2003. Ce noyau dur est visible en

³ 'The Great Deregulator', Michael POWELL, *Washington Post*, 18 juin 2002.

⁴ *The Digital Divide: Facing a Crisis or Creating a Myth*, B. COMPAINE, MIT Press, 2001.

filigrane. A l'opposé subsiste un noyau de réfractaires, et la position à adopter pour accentuer le taux de pénétration des TCI, devra tenir compte des particularités culturelles qui motivent ces réticences. Plus qu'un savoir faire purement technique, c'est la « culture » de ces technologies et des médias qu'il faut désormais diffuser. Miser sur une maîtrise qui ne viendrait que de la technique est aussi aléatoire qu'espérer un effet auto-catalytique de l'Internet.

2. Eléments de stratégie politique sur le réseau

Etendre la pratique de l'Internet ne peut se faire en pensant que l'accès au Web est une fin en soi mais bien en développant cette « culture » de l'Internet⁵ dans les segments de population les moins exposés. A cela au moins deux raisons : d'une part, éviter que l'endogamie des surfeurs français ne se traduise à terme par un appauvrissement des contenus et un ralentissement des innovations, et d'autre part éviter que les décisions cruciales qui affecteront durablement l'Internet ne soient prises en-dehors de toute intervention des surfeurs français et plus largement européens. Pour les responsables politiques, l'autre difficulté face à la fracture numérique vient du fait qu'il ne suffit pas d'être connecté au réseau pour espérer en retirer des bénéfices. Ainsi que le rappellent nombre d'exégètes, sans un environnement socioculturel qui favorise la maîtrise de l'information, l'outil Internet pourrait devenir un amplificateur d'inégalités, tout particulièrement dans le domaine scolaire.

Parallèlement à la fracture numérique et à son mécanisme d'exclusion, d'autres facteurs d'évolution de l'Internet rendent son futur politique incertain. A l'intérieur même du réseau se dessinent plusieurs formes de fragmentations : les réseaux permettent à la fois la globalisation et la fragmentation des sociétés. La part relative que prendront ces deux évolutions ne relèvera pas d'une nature intrinsèque de l'Internet ou d'une forme de déterminisme technologique mais bien de choix politiques.

En plus des risques technologiques qui peuvent affecter le type d'échanges, la nature des contenus disponibles sur l'Internet devient aussi un facteur d'exclusion. Cette fragmentation des contenus ne s'inscrit pas dans une perspective lointaine, mais une réalité déjà sensible. Les

⁵ <http://www.tau.ac.il/~french/ic.html>

contenus sur l'Internet sont encore massivement orientés vers les populations les plus aisées et les familles aux plus faibles revenus ne peuvent le plus souvent pas trouver de contenus et services qui leur soient destinés. De plus, le langage utilisé sur l'Internet est encore trop souvent conçu par des cadres « technophiles ». En effet, l'évolution actuelle du Web maintient artificiellement le caractère technique de la fraction des citoyens connectés, les utilisateurs néophytes ayant de plus en plus de difficultés à maîtriser le langage des services proposés.

L'autre caractéristique essentielle de l'architecture des réseaux qui pourrait être remise en cause tient à sa plasticité : la forme d'organisation en réseau possède l'avantage de permettre des recombinaisons permanentes. A mesure que s'installeront des processus de « rigidification » et de fragmentation de l'Internet, ces recombinaisons deviendront de plus en plus difficiles. Cela risque d'aboutir à une fragmentation de l'Internet en îlots : ces îlots et les archipels qu'ils formeront, pourront être auto-alimentés avec le risque d'isoler définitivement des pans entiers de l'Internet. Cette fragmentation de l'Internet pourrait entraîner, à terme, une véritable stagnation des échanges entre archipels et/ou îlots.

Cela fait dire au constitutionnaliste Cass Sunstein⁶ que la radicalisation des opinions politiques exprimées sur le Net, la « polarisation de groupe », pourrait s'accroître à mesure que cette fragmentation deviendra une réalité. Les utilisateurs de ces îlots pourraient alors n'entrer en contact qu'avec des personnes et des idées qu'ils connaissent déjà et devenir de plus en plus imperméables aux idées qui ne leur sont pas familières.

Si les autorités américaines s'interrogent désormais sur les fragilités de l'Internet face au cyber-terrorisme, elles se concentrent moins sur les risques à long terme face aux mutations de l'architecture du réseau que sur les menaces immédiates. Ainsi une attaque des 13 serveurs racines des noms de domaine pourrait entraîner une panne généralisée du réseau aux conséquences incalculables. L'ICANN, qui assure la gouvernance des noms de domaines, a d'ailleurs modifié son programme de travail pour se recentrer sur la sécurité du fonctionnement du Web.

Aux Etats-Unis, la crise liée aux attentats du 11

⁶ SUNSTEIN C., *2001Republic.com*, Princeton University Press, 2001.

septembre, en permettant aux agences de renseignement de rendre plus efficaces les mesures de surveillance des individus, risque aussi d'accélérer les changements dans l'architecture du réseau. Les modifications technologiques de l'Internet qui se dessinent aujourd'hui, en affectant l'architecture du réseau, comportent des incidences définitives.

Ainsi, il y a deux ans, aux Etats-Unis, l'IETF (Internet Engineering Task Force) refusait, dans un geste éminemment politique, de donner suite à la requête du FBI visant à modifier l'architecture du réseau pour permettre la mise en place d'un système d'écoute. Mais, depuis les attentats du 11 septembre, ce sont les réticences des fournisseurs d'accès américains qui ont été balayées vis-à-vis du système d'écoute appelé Carnivore. Et les rares voix qui en appellent à instaurer un équilibre entre sécurité et liberté sur le Net s'en trouvent marginalisées. Mais plus généralement, ce sont les lentes avancées sur le front de la sensibilisation des citoyens qui sont remises en cause.

Il convient également d'analyser les mesures qui seront prises pour sécuriser l'Internet. Si les conséquences de ces mesures sont encore difficiles à mesurer, leur impact sur les échanges pourrait se révéler considérable.

La régulation de l'Internet est à la fois plus cruciale et plus complexe que celle d'autres secteurs industriels. Ainsi, à la différence d'IBM, qui fut longtemps poursuivie pour avoir exercé un monopole sur le secteur des ordinateurs *mainframe*, les acteurs majeurs de la Toile comme Microsoft, peuvent désormais exercer une position dominante sur l'ensemble des secteurs économiques. La rapidité (au moins dans les premiers temps) de la réaction du Département de la Justice américain, témoigne de la prise en compte du caractère transversal de l'action du géant logiciel par les autorités américaines. En plus des secteurs économiques traditionnels, les TCI permettent à Microsoft d'introduire son empreinte dans des domaines qui relevaient jusque-là des prérogatives régaliennes des Etats.

La puissance publique devra, particulièrement en Europe, veiller au respect de la concurrence et promouvoir des standards ouverts. En effet, à l'issue de son procès, Microsoft est libre de se consacrer à sa priorité et combattre les seuls concurrents qui puissent encore menacer sa domination dans le secteur des systèmes d'exploitation : Linux et les logiciels libres. Les communautés qui développent ces logiciels libres sont à l'origine des standards

ouverts qui ont façonné l'histoire du Web, et celles qui se trouvent directement menacées par l'état «juridico-technologique» mis en place autour de la création sur l'Internet. L'une des mesures phares qui pourrait geler ces développements concerne la création de brevets logiciels, ce qui favorisera la «judiciarisation» du secteur en bloquant durablement les innovations en matière de logiciels libres.

Si aux Etats-Unis les partisans d'une action de l'Etat sur l'Internet commencent à faire entendre leurs voix, l'issue du débat est encore incertaine. En effet, attaquer le dogme du «zéro-Etat» sur l'Internet, revient à provoquer les feux croisés des ultra-libéraux et de communautés de surfeurs pour lesquelles le rôle de l'État ne peut être que néfaste.

En Europe, la situation semble s'inscrire à l'opposé : si les tenants d'une action de l'Etat ne se heurtent pas aux mêmes réticences de principe, la connaissance des enjeux liés à l'architecture de l'Internet demeure le fait d'une infime fraction des responsables politiques. C'est la maîtrise de l'environnement technique et surtout de l'évolution du Net qui constitue la base des principales actions politiques dans le domaine de la Société de l'Information. Alors que les technologies évoluent à un rythme infiniment plus rapide que celui de la production législative, il paraît fondamental de poursuivre une réflexion permanente afin d'obtenir une plus grande réactivité. Cette réactivité des législateurs sera la garante d'une architecture qui constitue une des principales ressources publiques de la Société de l'Information. L'un des objectifs majeurs de la régulation des codes techniques consiste à préserver l'architecture d'échange du réseau.

Conclusion

En définitive, les enjeux liés à la réorganisation de l'Internet sont souvent perçus comme essentiellement techniques. Eviter le recours systématique à des technologies qui portent en elles de nouveaux déséquilibres, et le cas échéant, favoriser les rééquilibrages, sont des objectifs politiques majeurs pour les responsables de la Société de l'Information. Les TCI ne peuvent plus être analysées isolément, en fonction des seuls bénéfices immédiats qu'elles procurent, mais elles doivent aussi être estimées en fonction de leur impact sur l'architecture générale du Web. Il faut veiller à ce que ces technologies ne remettent pas en cause les bases qui ont permis le développement d'un réseau d'échange. Le fait de

revenir, ne serait-ce que partiellement ou localement, sur cette architecture pourrait avoir de lourdes conséquences sur le devenir du réseau.

En effet, pour maîtriser ces développements, il est nécessaire de comprendre les mécanismes internes des technologies et leurs répercussions sur l'économie, la politique et la citoyenneté. Il s'agit notamment, par une juste appréhension du réseau, d'éviter les dérives telles que la « clientélisation » à outrance sur l'Internet. Les citoyens doivent également pouvoir s'appropriier les règles de ce nouvel espace que constituent les réseaux. A cet égard, les décisions publiques visant à encadrer les technologies doivent impérativement s'appuyer sur une information et un débat avec les citoyens/internautes, afin d'asseoir sa légitimité et de préserver les principes fondateurs du réseau Internet.

S'agissant de la citoyenneté et pour que l'Internet soit porteur d'innovations sociales et qu'il ne se réduise pas à une vitrine accessible aux seuls initiés, l'effort de formation des citoyens est une nécessité impérieuse. Toutefois, le véritable développement des outils en ligne pour les citoyens ne sera possible qu'à la double condition que les usagers puissent s'en saisir et participer à leur évolution. Ces actions ne pourront être menées que si elles sont précédées d'une sensibilisation de l'ensemble des citoyens et du législateur.

Mais saurons-nous former de nouveaux responsables et dépasserons-nous le stade de l'Internet perçu comme un simple élément cosmétique dans la communication politique ? Cela comporterait le risque de ne pas créer de pôles de compétences et de laisser alors le soin aux acteurs industriels de réécrire, à leurs seuls bénéfices, la « Constitution » de la Société de l'Information. Dans le même temps, il serait souhaitable de concevoir les bases d'une théorie politique des réseaux et d'en intégrer les principes dans les réglementations. Mais ces conditions ne seront réunies que dans l'hypothèse où il existera, au sein des structures publiques, une véritable maîtrise des conséquences politiques des choix technologiques.